

**PROCÈS-VERBAL DE LA HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE
L'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC,
TENUE LE VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2019 À 10 H 30
À LA SALLE « SAINT-DENIS » DU CLUB SAINT-JAMES, SITUÉ AU
1145, RUE UNION, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 3C2**

PRÉSENCES À LA TRIBUNE :

M ^{mes}	Nathalie Houle, FCPA, FCMA	Présidente du Conseil
	Geneviève Mottard, CPA auditrice, CA	Présidente et chef de la direction
M ^e	Christiane Brizard, C.OCPAQ	Secrétaire de l'Ordre
M ^{me}	Chantal Laberge	Secrétaire d'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente du Conseil d'administration souhaite la bienvenue aux membres en salle et ceux en webdiffusion, présente les personnes à la tribune et obtient confirmation de la secrétaire que la présente assemblée respecte le quorum fixé par le *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*.

2. AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

a) Lecture de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été transmis par courriel le 26 juillet 2019 à tous les membres et des copies supplémentaires ont été distribuées à l'entrée de la salle.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE l'assemblée soit exemptée de la lecture de l'avis de convocation.

AGA 2019/2020

61

ADOPTÉE

b) Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

AGA 2019/2020

62

ADOPTÉE

3. PRÉSENTATION DES RÈGLES DE DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

La secrétaire de l'Ordre explique les règles du déroulement de l'assemblée. Elle souligne qu'une politique relative au déroulement de l'Assemblée générale annuelle a été adoptée par les membres du Conseil d'administration le 15 juin 2018. Elle sollicite les membres à distance afin qu'ils transmettent leurs questions à l'avance. Elle explique que le vote se fera à main levée parmi les membres en salle sous réserve d'une demande de procéder par vote secret. Elle avise les membres participant à l'assemblée par webdiffusion qu'ils n'ont malheureusement pas le droit de vote; la réglementation actuelle ne le permettant pas. S'il est adopté, un projet de loi déposé récemment autorisera la tenue à distance de notre prochaine AGA et permettra aussi à tous les membres, qu'ils y assistent en personne ou à distance, d'y participer pleinement.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ORDRE DU 7 SEPTEMBRE 2018**

Ce procès-verbal a été approuvé par ceux ayant assisté à cette assemblée.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE l'assemblée soit exemptée de la lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre du 7 septembre 2018.

AGA 2019/2020

63

ADOPTÉE

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre du 7 septembre 2018.

AGA 2019/2020

64

ADOPTÉE

5. **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL**

La présidente du Conseil résume les faits saillants de l'exercice 2018-2019. Elle souligne, entre autres, les réalisations de l'Ordre les plus marquantes au cours de la dernière année et illustrant le mieux les principes et orientations qui ont guidé les actions de l'Ordre, telles que :

- L'adoption d'une présence obligeant les membres à une formation obligatoire en éthique durant chaque cycle de formation continue. Cette décision s'inscrit dans les priorités attendues de la société civile, notamment quant à la protection des personnes les plus vulnérables et la lutte contre la corruption;
- La création pour les candidats à la profession d'une capsule interactive de sensibilisation à leurs obligations et du professionnalisme attendue en matière d'éthique;
- La création d'une nouvelle mouture du Code de déontologie des CPA, présentement dans les mains de l'Office des professions, ayant pour but d'adapter les règles déontologiques à la réalité de tous les membres de l'Ordre et aux préoccupations de la société;
- L'ouverture positive de la nouvelle équipe gouvernementale à l'égard des propositions de l'Ordre notamment quant à la déclaration des revenus unique et à la création d'un poste de directeur parlementaire du budget;
- L'intervention de l'Ordre, dans le cadre de son rôle sociétal afin de sensibiliser les ministères de la Justice et des Finances dans le dossier de la réforme du droit familiale, à l'importance de tenir en compte la neutralité et la cohérence fiscales;
- La participation de l'Ordre, allié aux ingénieurs, administrateurs agréés, architectes et technologues professionnels pour faire valoir les préoccupations relatives à la réforme de la copropriété;
- La mise en place d'une offre de services infonuagiques négociée en collaboration avec le Barreau et la Chambre des Notaires;
- La création d'un portail Web informatif pour les candidats et l'élaboration d'un outil d'évaluation exhaustif des professionnels formés à l'étranger. Cette première phase s'est concrétisée à la suite de l'obtention d'une subvention accordée par le ministère de l'Immigration. La seconde phase du projet comprendra des cours et modules d'appoint adaptés à la réalité des professionnels comptables formés à l'étranger qui seront développés et offerts à distance aux candidats à l'immigration.
- La popularité de la plateforme Emploi CPA laquelle demeure la référence pour l'embauche de professionnels en comptabilité, finance et management;
- La campagne audacieuse « Nous sommes plates » qui a mis en vedette des CPA au parcours tout sauf plate et qui a fait jaser et sourire.

La présidente du Conseil souligne les nombreux événements d'envergure qui ont fait rayonner la profession, notamment les Grands Rendez-vous à Québec, Montréal et Gatineau qui portent sur les sujets d'actualité qui touchent les CPA en entreprise, en cabinet ou dans le secteur public, la remise du Prix Hommage à madame Sheila Fraser, une pionnière de la profession à l'honneur ainsi que la Soirée des Fellows. Elle remercie les membres de son Conseil d'administration pour leur travail et les bénévoles œuvrant au sein des divers comités de l'Ordre. Elle est particulièrement heureuse de souligner le fort sentiment d'appartenance de tous les employés de l'Ordre.

6. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

La présidente et chef de la direction présente aux membres de l'assemblée, à titre informatif, les faits saillants des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019 lesquels ont déjà été analysés et approuvés par le Conseil d'administration. Aucune question n'a été posée.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE RELATIF À LA CONSULTATION SUR LA COTISATION ANNUELLE 2020-2021 DES MEMBRES DE L'ORDRE

La secrétaire de l'Ordre et conseillère stratégique présente les premiers résultats de la consultation des membres. Elle rappelle que l'avis de consultation aux membres a été transmis par courriel le 26 juillet 2019. La période de consultation s'est étalée du 26 juillet au 5 septembre 2019. Un rappel aux membres a été fait par le biais du Bulletin CPA le 28 août 2019. Elle souligne que 70 membres ont répondu au sondage comparativement à 127 l'an passé. 31 membres ont manifesté leur accord avec le gel de la cotisation pour 2020-2021. Ceux-ci sont satisfaits de l'analyse et de la documentation fournie qui étaient claires et transparentes. Les membres CPA étaient satisfaits du travail accompli par le Conseil et l'Ordre. Certains membres ont appelé l'Ordre à la prudence et auraient été d'accord avec une augmentation de la cotisation en fonction de l'inflation.

33 membres ont manifesté leur désaccord sur le gel de la cotisation pour 2020-2021. Des membres en entreprise et dans le secteur public ont demandé de revoir l'à-propos de la cotisation unique et ont suggéré d'arrimer les catégories de membres aux fins de la cotisation en fonction de la nature de la pratique des CPA.

Certains membres ont soulevé des questions quant au solde non affecté ou quant à la fourchette adoptée par le Conseil du solde du fonds non affecté fixé entre 8 % et 25 % des charges totales. Ils suggèrent plutôt une fourchette entre 8 % à 15 %.

Les membres de la fonction publique ont demandé que l'Ordre les appuie dans leur revendication pour faire défrayer leur cotisation par le gouvernement.

Quant à la rémunération du président, du vice-président et des autres administrateurs qui a été proposée par le Conseil pour l'exercice financier 2020-2021, l'Ordre n'a reçu aucun commentaire. Les membres sont donc en accord avec les rémunérations proposées.

La présidente du Conseil souligne que l'Ordre poursuivra ses réflexions en fonction des commentaires obtenus.

La présidente et chef de la direction profite de la présentation de la secrétaire pour mettre l'année qui vient en perspective et donner un avant-goût des grands dossiers qui occupera l'Ordre au cours des prochains mois. Ces dossiers sont les suivants :

- Procéder à la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'Ordre;
- Répondre aux attentes grandissantes en matière de protection du public et faire évoluer ses mécanismes;
- Accroître nos actions de prévention pour conscientiser les membres aux enjeux déontologiques inhérents à leur pratique;
- Assurer un service accru aux membres de l'Ordre pour garantir une expérience client à la hauteur de leurs attentes;
- Assurer une vigie sur le virage numérique qui est au cœur des préoccupations de l'Ordre;
- Participer aux réflexions que lancera l'Office des professions sur l'encadrement des ordres et du système professionnel.

8. CONSULTATION DE L'ASSISTANCE SUR LA COTISATION ANNUELLE 2020-2021 DES MEMBRES DE L'ORDRE

La présidente du Conseil invite les membres à prendre la parole puisque, conformément au Code des professions, ils sont à nouveau consultés aux fins de la fixation de la cotisation annuelle 2020-2021 et de la rémunération des membres du Conseil. Aucune question n'a été posée et aucun commentaire n'a été émis par les membres en salle ou à distance.

9. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE – RÉSULTATS DES ÉLECTIONS 2019

La secrétaire de l'Ordre informe les membres de l'assemblée des résultats des élections par vote électronique aux postes d'administrateurs au Conseil, dont le dépouillement a eu lieu le 19 juin 2019 :

Membres élus au Conseil d'administration :

- Madame Christine Roy, CPA auditrice, CA (région électorale n° 2 – Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches) – élue pour un premier mandat;
- Monsieur Pierre G. Brodeur, CPA auditeur, CA (région électorale n° 4 – Montréal) – élu pour un premier mandat;
- Monsieur Jean-Philippe Allard, CPA, CMA (région électorale n° 7 – Outaouais – Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec) – élu par acclamation pour un premier mandat.

Les membres élus au Conseil d'administration pour un mandat d'une durée de 3 ans ont été chaudement acclamés par les membres de l'assemblée.

10. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020

La secrétaire de l'Ordre présente aux membres de l'assemblée les membres du Conseil d'administration de l'Ordre des CPA du Québec pour 2019-2020 soient :

- Monsieur Jean-Philippe Allard, CPA, CMA
- Monsieur Nazir Badaroudine, administrateur nommé par l'Office des professions
- Monsieur Michel Bergeron, FCPA auditeur, FCA
- Madame Sonia Boisvert, FCPA auditrice, FCA
- Madame Danielle Boucher, administratrice nommée par l'Office des professions
- Monsieur Pierre G. Brodeur, CPA auditeur, CA
- Madame Diane Delisle, M. Sc., ASC, administratrice nommée par l'Office des professions
- Monsieur Mario Gariépy, FCPA auditeur, FCA
- Monsieur Yves Hébert, B.A.A., administrateur nommé par l'Office des professions
- Madame Nathalie Houle, FCPA, FCMA, présidente du Conseil
- Madame Sylvie Juneau, CPA, CA
- Madame Andrée Lavigne, CPA auditrice, CA
- Monsieur Benoit Lavigne, CPA auditeur, CA
- Madame Christine Roy, CPA auditrice, CA
- Monsieur Nicholas Tremblay, CPA, CGA

Les membres composant le nouveau Conseil d'administration pour 2019-2020 ont été chaudement acclamés par les membres de l'assemblée.

11. ADOPTION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

La présidente du Conseil présente les deux prochains points sur la rémunération des administrateurs élus. Elle informe les membres de l'assemblée que ce nouveau pouvoir a été accordé aux membres réunis en assemblée générale depuis les modifications apportées, à l'automne 2017, au Code des professions par la Loi 11.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE l'assemblée soit exemptée de la lecture des projets de résolution 11.1 et 11.2 pour l'adoption de la rémunération des administrateurs élus.

AGA 2019/2020

65

ADOPTÉE

11.1 Adoption de la rémunération du président et du vice-président du Conseil pour l'exercice financier 2020-2021

À la lumière des faits exposés, les membres de l'assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

ATTENDU la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration adoptée par le Conseil en juin 2018 à la suite de l'analyse comparative réalisée à cette fin;

ATTENDU que la politique de rémunération a été soumise aux membres réunis en Assemblée générale annuelle le 7 septembre 2018;

ATTENDU que la rémunération du président et du vice-président du Conseil d'administration tient compte du temps qu'ils doivent consacrer à leurs fonctions et vise également à attirer des personnes de talent sans pour autant qu'une telle rémunération vise à les compenser entièrement;

ATTENDU que conformément à la politique de rémunération, la rémunération du président et du vice-président du Conseil est établie en fonction d'un étalon de mesure, soit le salaire du vérificateur général du Québec en vigueur pour la période correspondant à l'exercice financier de l'Ordre;

ATTENDU que la politique de rémunération a fixé respectivement à 40 % et à 10 % de la rémunération du vérificateur général du Québec la rémunération du président du Conseil et du vice-président;

ATTENDU que la rémunération du vérificateur général du Québec pour l'exercice financier 2019-2020 est de 225 579 \$ et qu'elle peut être ajustée en cours d'année;

ATTENDU que la rémunération du président du Conseil d'administration pour l'exercice financier 2020-2021 est fixée à 90 232 \$, sauf à parfaire;

ATTENDU que la rémunération du vice-président du Conseil d'administration pour l'exercice financier 2020-2021 est fixée à 22 558 \$, sauf à parfaire;

ATTENDU qu'une allocation de temps de déplacement d'un montant forfaitaire de 200 \$ est versée au président et au vice-président lorsqu'ils parcourent une distance de 100 km et plus aller-retour de leur domicile professionnel au siège social de l'Ordre pour prendre part aux activités qui donnent droit à un jeton de présence pour les autres membres du Conseil d'administration;

ATTENDU que le Conseil d'administration recommande aux membres réunis en assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du Code des professions, d'approuver la rémunération du président et du vice-président du Conseil d'administration, telle que détaillée dans la présente résolution.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER, conformément à l'article 104 du Code des professions, la rémunération du président et du vice-président du Conseil d'administration, telle que détaillée dans la présente résolution.

AGA 2019/2020

66

ADOPTÉE

11.2 Adoption de la rémunération des administrateurs élus, à l'exception du président et du vice-président du Conseil pour l'exercice financier 2020-2021

À la lumière des faits exposés, les membres de l'assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

ATTENDU la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration adoptée par le Conseil en juin 2018 à la suite de l'analyse comparative réalisée à cette fin;

ATTENDU que la politique de rémunération a été soumise aux membres réunis en Assemblée générale annuelle le 7 septembre 2018;

ATTENDU que pour l'exercice financier 2020-2021, le Conseil d'administration recommande de maintenir au même niveau qu'en 2019-2020 la rémunération des membres élus du Conseil d'administration, à l'exception du président et du vice-président, plus amplement détaillée à l'annexe 1;

ATTENDU que le Conseil d'administration recommande aux membres réunis en Assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du Code des professions, d'approuver la rémunération des membres élus du Conseil d'administration, telle que détaillée à l'annexe 1.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER, conformément à l'article 104 du Code des professions, la rémunération des administrateurs élus, telle que détaillée dans la présente résolution.

ANNEXE 1

Jetons de présence pour les séances du comité exécutif et du Conseil(*)(**)(***)

› En personne :

o Journée (7 heures) : 475 \$

o Demi-journée (3,5 heures) : 300 \$

› Séance téléphonique : 150 \$

› Session de planification stratégique (1,25 jour) : 600 \$

* Pour les représentants du public, l'Ordre versera la différence entre le montant alloué par l'OPQ et l'allocation prévue ci-dessus.

** Incluent le temps de déplacement, de préparation et pour assister à des formations.

***Allocation de temps de déplacement des membres du Conseil d'administration à certaines conditions :

› Une allocation de temps de déplacement d'un montant forfaitaire de 200 \$ est versée aux membres du Conseil d'administration qui parcourent une distance de 100 km et plus aller-retour de leur domicile professionnel au siège social de l'Ordre pour prendre part aux activités qui donnent droit à un jeton de présence.

Jetons de présence pour les réunions des comités du Conseil(*)(**)(***)

› En personne :

o Journée (7 heures) : 475 \$

o Demi-journée (3,5 heures) : 300 \$

› Séance téléphonique : 150 \$

* Pour les représentants du public, l'Ordre versera la différence entre le montant alloué par l'OPQ et l'allocation prévue ci-dessus.

** Incluent le temps de déplacement, de préparation et pour assister à des formations;

***Allocation de temps de déplacement des membres du Conseil d'administration à certaines conditions :

› Une allocation de temps de déplacement d'un montant forfaitaire de 200 \$ est versée aux membres du Conseil d'administration qui parcourent une distance de 100 km et plus aller-retour de leur domicile professionnel au siège social de l'Ordre pour prendre part aux activités qui donnent droit à un jeton de présence.

AGA 2019/2020

67

ADOPTÉE

12. NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2019-2020

La présidente du Conseil procède maintenant à la lecture de la résolution pour la nomination de l'auditeur indépendant.

À la lumière des faits exposés, les membres de l'assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

ATTENDU que la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2019-2020 doit être approuvée par le Conseil d'administration afin d'être soumise à l'approbation des membres lors de l'Assemblée générale annuelle de septembre 2019;

ATTENDU qu'en 2016, le cabinet Richter S.E.N.C.R.L./LLP a été nommé pour agir à titre d'auditeur indépendant pour le prochain cycle de cinq ans débutant en 2017-2018;

ATTENDU qu'il s'agit du huitième exercice financier de l'Ordre des CPA et du huitième mandat de l'auditeur indépendant Richter S.E.N.C.R.L./LLP;

ATTENDU que le mandat de l'auditeur indépendant est d'une durée d'un an, renouvelable sur approbation des membres lors de l'Assemblée générale annuelle;

ATTENDU que la direction a négocié les honoraires d'audit pour l'exercice financier 2019-2020 et qu'elle juge la proposition de l'auditeur indépendant raisonnable;

ATTENDU que le comité d'audit a évalué l'auditeur indépendant en mai 2019;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit du 22 mai 2019;

ATTENDU la recommandation du Conseil d'administration du 29 mai 2019.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le renouvellement du mandat du cabinet Richter S.E.N.C.R.L./LLP à titre d'auditeur indépendant de l'Ordre des CPA pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020.

AGA 2019/2020

68

ADOPTÉE

13. COMMENTAIRES ET QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'a été posée et aucun commentaire n'a été émis par les membres en salle ou à distance.

Hommage à la secrétaire de l'Ordre et conseillère stratégique, Me Christiane Brizard, C.OCPAQ

La présidente du Conseil rend hommage à Me Christiane Brizard, C.OCPAQ pour la remercier pour ses nombreuses années de loyaux services au sein de l'Ordre. Grande contributrice du développement et du rayonnement de la profession, et plus largement du système professionnel au Québec, elle détient un parcours exceptionnel. Elle a piloté divers dossiers stratégiques à l'Ordre et la profession, dont à l'unification et divers autres projets législatifs. Elle lui souhaite, au nom de tous, le meilleur des succès et une bonne continuité dans ses projets futurs. Une salve d'applaudissements a été offerte par les membres de l'assemblée.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé et sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever l'assemblée. Il est 11 h 30, le 6 septembre 2019.

AGA 2019/2020

69

ADOPTÉE

Présidente du Conseil

Présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre